



CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AOÛT 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h05.

L'an deux mil vingt-deux

Le trente Août à dix-huit heures :

Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

À la Salle polyvalente de Miremont,

Sous la présidence de M.BAURENS Serge, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/08/2022

Secrétaire de séance : POBLE Sonia

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, MINATEL Thierry, FEDOU Emmanuelle.

Absents excusés :

Absents non excusés : LAHCINI Yasmina, DIDIER Éric

Absents ayant donné pouvoir :

COQUILLAT Laurence donne pouvoir à FLORIVAL Guy

LAJUX Xavier donne pouvoir à MONIER Cathy

CALMEL Thomas donne pouvoir à BAURENS Serge

DAGUERRE Olivier donne pouvoir à RAMOS Jean-Louis

1. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – RPOS – du SPEHA pour l'exercice 2021 (41/22)

(01/3008/2022 – Intercommunalités)

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 17 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;

Abstentions: 1 (FEDOU Emmanuelle)

Prend Acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2021 qui a été approuvé par le SPEHA lors du conseil syndical du 23 juin 2022.

Précise que ce rapport sera mis à disposition des abonnés du service.

2. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (42/22)

(02/3008/2022 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 17 ; Voix pour : 17; Voix contre : 0;

Abstentions: 0

Décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions de cuisinier en restauration suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 01/09/2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 378 indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6413 du budget primitif 2022.

3. Frais de représentation pour le 104^{ème} Congrès des Maires (43/22)

(03/3008/2022 – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,
Votants : 17 ; Voix pour : 16; Voix contre : 1 (MINATEL Thierry);
Abstentions: 0

Approuve la prise en charge des frais de déplacement, hébergement et participation au congrès et salon pour Monsieur le Maire à hauteur des frais réels.

Précise que la dépense sera prélevée sur l'article 6536 et interviendra sur justificatifs.

4. Modification durée hebdomadaire - Contractuels (44/22)

(04/3008/2022 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 17 ; Voix pour : 17; Voix contre : 0;
Abstentions: 0

Approuve la proposition de Monsieur le Maire, l'autorise à modifier la durée hebdomadaire de certains postes en contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 et le charge de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

5. Renouvellement express de la Convention de Mise à disposition du Service instructeur des autorisations d'Urbanisme – Commune de Miremont – PETR du Pays Sud Toulousain (45/22)

(05/3008/2022 – Urbanisme)

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,
Votants : 17 ; Voix pour : 16; Voix contre : 0;
Abstentions: 1 (FEDOU Emmanuelle)

Approuve la reconduction expresse de la convention de mise à disposition du service instructeur des droits du sol,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de » cette délibération.

Séance levée à 18h25.

Fait à Miremont, le 01 Septembre 2022.

Le Maire,

Serge BAURENS.



Affiché le : 01/09/2022